

De précieux biotopes

Des piémonts à la mer, la Métropole est composée d'une mosaïque d'écosystèmes parmi lesquels sont dénombrés plus des deux tiers des espèces recensées au plan national. Afin de limiter les impacts de l'activité humaine sur les habitats d'intérêt écologique, 23 % du territoire métropolitain est concerné par une réglementation renforcée, pour préserver ces réservoirs naturels, notamment grâce au réseau Natura 2000.

Des zones de conservation

Le réseau Natura 2000 réunit des sites naturels reconnus à l'échelle européenne pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et espèces, animales et végétales qu'ils hébergent. La métropole en compte dix. Certains sites Natura 2000 font partie du réseau au titre de la directive « oiseaux » : les Zones de protection spéciales (ZPS). D'autres destinés à la préservation des « habitats faune flore » sont des Zones spéciales de conservation (ZSC). Un même site pouvant être concerné par une ou deux de ces directives. Avec toujours un seul et même objectif : maintenir et protéger la biodiversité et les ressources naturelles, en contribuant au développement durable des territoires.

Garrigues, collines et plateaux

Plusieurs types d'habitats abritent des espèces communes ou inconnues du grand public, plus rares et fragiles voire uniques, à préserver. Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Grand duc d'Europe, Engoulevent ou Rollier d'Europe nichent dans la zone des « Hautes Garrigues du Montpelliérais » comme à Montaud où il est entre autres possible d'observer le très rare Aigle de Bonelli. 1.

Les communes de Cournonterral, Murviel-lès-Montpellier, Pignan sont quant à elles incluses dans le périmètre de conservation « Montagne de la Moure – cause d'Aumelas ». Avec ses milieux ouverts, pelouses sèches, mares temporaires, prairies humides et vieux chênes verts, c'est l'un des derniers grands sanctuaires du Bruant ortolan en France. Un passereau d'une vingtaine de grammes qui souffre de la disparition de son habitat et du braconnage.

Le long du fleuve

Depuis sa source, les 14 km en amont du fleuve Le Lez constituent une aire de protection pour les habitats faune et flore 2. Ce site Natura 2000 s'étend sur 144 ha de Prades-le-Lez à Montpellier, en passant par Montferrier-sur-Lez, Clapiers et Castelnau-le-Lez. Soumis à des risques spécifiques de pollution chimique agricole, ainsi qu'à une forte pression urbaine, il est important de veiller à cet espace qui a la spécificité d'accueillir le Chabot du Lez 3, une espèce unique au monde, qui fait partie des 15 espèces menacées d'extinction en France.



La plaine

Le site Natura 2000 d'intérêt ornithologique de la plaine de Fabrègues-Poussan 4 est encastré entre les montagnes de La Moure et de La Gardiole. Sur les communes de Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Pignan et Saussan, les zones essentiellement cultivées de vignes abritent de nombreuses espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale. C'est le refuge de la Pie-grièche à poitrine rose, l'une des dernières populations languedociennes ; de l'Outarde canepetière 5, un des oiseaux les plus menacés des plaines cultivées de France ou encore du Rollier d'Europe et autre Faucon crécerellette.

Les étangs et le littoral

De Pérols à Villeneuve-lès-Maguelone en passant par Lattes, les systèmes lagunaires composés d'étangs 6, de paysages de sansouïres, de milieux dunaires, bordent la côte languedocienne. Côté faune : la Cistude d'Europe petite tortue aquatique, le Léopard vert, le campagnol amphibie, mais aussi de très nombreuses espèces d'oiseaux investissent ces habitats pour se reproduire et s'alimenter. À noter, l'étang de l'Or est un des rares sites de reproduction français d'une espèce de laridé appelée Sterne hansel. Ces lieux sont autant de zones de relais des oiseaux migrateurs au printemps et à l'automne. Des espaces naturels fragiles, protégés au titre de Natura 2000, qui font le bonheur des ornithologues et photographes. Par ailleurs, l'ensemble du littoral languedocien est inclus dans le périmètre du réseau Natura 2000 tout comme les habitats que constituent les posidonies de la côte palavasienne.



JOËL RAYMOND
Maire de Montaud,
conseiller délégué métropolitain

Parlez-nous du site Natura 2000 qui se trouve sur une partie de Montaud ?

La zone Natura 2000 des Hautes Garrigues du Montpelliérais est un très grand site de 45 000 ha qui s'étend du piémont du Larzac au sud du Pic Saint-Loup. Sur la commune de Montaud, ce sont 500 ha qui sont concernés par ce classement. Il met en exergue la richesse du patrimoine naturel de notre garrigue sèche et vise notamment à protéger les oiseaux, dont l'Aigle de Bonelli. Ce rapace fait l'objet d'un plan national d'actions coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CENLR), qui nous a été présenté lors du dernier comité de pilotage du site Natura 2000.

Les habitants sont-ils conscients de la richesse écologique de leur terroir ?

De manière générale, les zones Natura 2000 ne sont pas vraiment connues du grand public, mais l'animatrice de notre zone mène des actions auprès des scolaires, des acteurs du territoire et lors des manifestations. À Montaud, nous nous attachons régulièrement à faire des articles sur cette zone de préservation naturelle dans le journal municipal. Par ailleurs, nous avons co-réalisé le sentier intercommunal et pédagogique du Serre Rond qui aborde les thèmes de la forêt, de la garrigue et du risque incendie.